

Prêts pour améliorations—Loi

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je m'entretenais avec un autre député et je n'ai pas entendu la remarque du député. Je suis sûr que si les paroles du député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) étaient antiréglementaires ou inconvenantes, il les retirera. Je ne les ai pas entendues. Il faudra donc que je voie le compte rendu avant de me prononcer.

M. Brisco: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je me demande bien pourquoi quelqu'un de l'autre côté m'a interrompu. Je regrette que le député ait eu à intervenir. Je constate que des propos ont été échangés de part et d'autre.

Je voudrais que le ministre d'État chargé des petites entreprises comprenne bien que nous nous inquiétons de ce que tant de ministères et de départements tant fédéraux que provinciaux soient si encombrants et si omniprésents. Comme l'a dit le député d'Okanagan-Kootenay, nous sommes en quelque sorte harcelés non seulement par le fisc des provinces mais aussi par le fisc fédéral.

Dernièrement, un de mes commettants, un monsieur de près de 80 ans, est rentré d'un voyage à Spokane, Washington, où il a dû consulter un dentiste pour faire réparer ses prothèses dentaires. Il a dépensé la somme astronomique de \$2.85 dans cette ville, car c'est tout ce que lui permettait son revenu de pensionné. Peu après son retour à Rossland, en Colombie-Britannique, les agents du fisc provincial lui ont demandé de déclarer les gros achats qu'il avait effectués à Spokane et ont réclamé une taxe provinciale de 5 p. 100.

Je ne puis imaginer rien de pire que de pourchasser un vieillard de 80 ans pour lui réclamer une taxe de 5 ou 7 p. 100 sur une facture de \$2.85. Sans doute que le fisc provincial avait obtenu ces renseignements de son homologue fédéral. Comment l'aurait-il su autrement? Il faut qu'il ait obtenu cette information d'un fonctionnaire des douanes ou de l'immigration. Je ne vise aucun agent des douanes ni aucun port d'entrée en particulier, mais je suis forcé de conclure qu'il a été mis au courant par quelque fonctionnaire. Une pareille contrariété pour un retraité n'est qu'un exemple des sujets d'exaspération à multiplier par 100 pour les propriétaires de petite entreprise.

Le ministre a laissé entendre qu'il se préoccupait sincèrement et sérieusement de réduire le volume de paperasserie administrative qui vient inonder les bureaux des petits commerçants. J'espère qu'il s'y appliquera vraiment.

Il est un autre domaine dont le ministre s'occupera, je l'espère. J'espère que les succursales de la Banque fédérale de développement dans chaque province seront dotées d'un personnel assez imaginatif et rompu aux affaires pour que le client qui vient soumettre un projet dont il souhaite la réalisation ou la mise en production puisse vraiment se faire aider. Par exemple, quelqu'un peut s'adresser à la Banque en disant: «Je sais que cette entreprise peut réussir, mais je ne sais pas comment m'y prendre.» Cette personne n'obtiendra probablement pas l'aide supplémentaire dont elle a besoin de la Banque fédérale de développement, pas plus qu'elle ne l'obtiendra d'une autre source gouvernementale. En Colombie-Britannique

[M. Dionne (Northumberland-Miramichi).]

que, c'est sans doute le ministère de l'expansion économique qui fournira le plus d'aide.

● (1510)

Je crois que la Société de développement de la Colombie-Britannique a fait du très bon travail. Le ministre ferait bien de la consulter au sujet de ces programmes intéressants et novateurs dont certains offrent de grandes possibilités et pourront certainement marcher, mais qui ont encore besoin de direction. Si le ministre veillait à en charger des gens pleins de ressources, cela permettrait d'augmenter la contribution des petits hommes d'affaires et d'employer plus de Canadiens.

J'aimerais également parler au ministre d'une autre chose qui m'ennuie, à savoir l'établissement des bureaux de la Banque fédérale de développement qui étudient les demandes. J'ai remarqué l'été dernier avec beaucoup d'inquiétude qu'un bureau de la Banque fédérale de développement avait été ouvert à Williams Lake. C'est sans doute très bien pour la localité mais je remarque qu'il n'y a pas de bureau semblable à Trail, Castlegar ou Nelson ni, à ma connaissance, à Fernie. Tout le territoire est couvert par le bureau de Cranbrook. Si le bureau de Cranbrook croit pouvoir s'occuper à la fois de Kootenay-Est et de Kootenay-Ouest, je me demande pourquoi on a jugé nécessaire d'ouvrir un petit bureau d'affaires à Williams Lake, à moins de 100 milles au sud de Prince-George. Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas répondu aux questions que j'ai posées au *Feuilleton* au sujet de l'ouverture de ce bureau.

Je me demande pourquoi la Banque fédérale de développement a établi son bureau au centre de la ville de Williams Lake sur un emplacement commercial de premier choix, le meilleur en ville. L'ancien bâtiment avait été détruit par un incendie. Quelqu'un a construit un nouvel édifice et la Banque fédérale de développement y a déménagé après avoir fait je ne sais combien de milliers de dollars de transformation. Je ne sais pas pourquoi le ministère n'a pas répondu à mes questions où je demandais pourquoi on avait accordé les contrats pour le mobilier, les moquettes et le reste à des compagnies situées très loin de la localité. Personne à Williams Lake n'a vendu le moindre bureau ou la moindre machine à écrire.

Combien de gens travaillent à Williams Lake? Pourquoi a-t-on besoin d'un bureau situé sur un emplacement de premier choix, plutôt qu'un simple bureau au deuxième étage par exemple? Pourquoi n'a-t-on pas fait mention des banques de la localité qui connaissaient beaucoup mieux les besoins des petites entreprises que la Banque fédérale de développement?

Combien de demandes provenant de Williams Lake a-t-on traitées en 1975? Combien ont été acceptées et combien rejetées? Sur quels critères s'est-on basé pour décider d'ouvrir un bureau à Williams Lake? J'aimerais savoir combien d'employés sont à présent inscrits au rôle des salaires dans ce bureau, et combien de demandes ont été traitées par le bureau de Williams Lake en 1976. Combien y a-t-il eu de demandes traitées, au total, depuis l'ouverture du bureau? Quel est le coût de fonctionnement du bureau et à qui est-il imputé? Est-ce au malheureux contribuable, une fois de plus?